

**RAPPORT N° 06/7-44
au Conseil Municipal**

OBJET

**CREATION D'EMPLOIS
REPOUNDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

Certaines opérations et manifestations organisées par la Commune de Saint-Denis nécessitent un renfort momentané de personnels.

Pour faire face à un besoin occasionnel, les collectivités territoriales peuvent recourir au recrutement d'agents contractuels, conformément à l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le contrat est dans ce cas, établi pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel.

La Délibération créant l'emploi doit préciser, en application de l'Article 34 de la Loi statutaire, le motif invoqué, la nature des fonctions et le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi.

Je vous demande, en conséquence, de créer les emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité figurant à l'annexe jointe au présent Rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 06/7-44
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 14 décembre 2006**

OBJET

**CREATION D'EMPLOIS
REPONDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/7-44 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création des emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité tels qu'ils figurent dans l'annexe jointe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **27 DEC. 2006**

LE DEPUTE-MAIRE

Paul VICTORIA
Paul VICTORIA

**CREATION D'EMPLOIS
REPONDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

1 / 1

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
RENFORT D'EFFECTIF	RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE	2	EMPLOYES DE BIBLIOTHEQUE	CANDIDAT DE NIVEAU V MINIMUM	ENTRE 1 255,02 ET 1 515,92 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES	2	AGENTS POLYVALENTS chargés de la préparation matérielle des urnes et des scrutins	CANDIDATS DE NIVEAU V MINIMUM	ENTRE 1 255,02 ET 1 515,92 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	SECRETARIAT DES SERVICES MUNICIPAUX	5	ORGANISATION ET GESTION DU SECRETARIAT gestion de l'information réception des appels téléphoniques enregistrement et répartition du courrier organisation et préparation des supports de réunion suivi des relances et échéances	CANDIDAT DE NIVEAU V MINIMUM	ENTRE 1 255,02 ET 1 515,92 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	SERVICES TECHNIQUES	5	AGENTS POLYVALENTS chargés de travaux d'entretien divers, de maçonnerie, de peinture et de soudure en bâtiment	CANDIDAT AYANT DEJA TRAVAILLE DANS LES DOMAINES CITES	ENTRE 1 255,02 ET 1 515,92 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE	5	CANTINIÈRES / SURVEILLANTES (à temps complet ou à temps non complet)	SANS NIVEAU	SUR LA BASE DE L'ECHELLE 3 DE LA GRILLE DE SALAIRES DES AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
RENFORT D'EFFECTIF	DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE	5	AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES (à temps complet ou à temps non complet)	CANDIDAT TITULAIRE DU CAP PETITE ENFANCE	SUR LA BASE DE L'ECHELLE 3 DE LA GRILLE DE SALAIRES DES AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION DU TEMPS DE TRAVAIL